

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Je reviens à ma première question: avons-nous vraiment besoin de ce programme? On peut prétendre qu'on en avait besoin il y a 20 ans. On n'en avait pas besoin il y a trois ou quatre ans. Nous devons maintenant nous demander quelles sont les priorités du gouvernement. Le bill de stabilisation concernant le grain de l'Ouest n'est peut-être pas une des plus hautes. Nous avons beaucoup entendu parler des priorités. Le ministre lui-même en a parlé la semaine dernière en Saskatchewan.

Le député de Vegreville (M. Mazankowski) a dit que les conflits ouvriers étaient un des problèmes les plus urgents et que ces conflits touchent les agriculteurs. Il avait tout à fait raison. De façon générale, la situation des transports est confuse. Nous devons résoudre nos problèmes de transport. À l'heure actuelle, toute la question des transports est en suspens. Nous devrions aussi songer au niveau d'imposition élevé. Les agriculteurs s'en inquiètent. La question des taux d'intérêt élevés est, elle aussi, très importante. En outre, il faut se pencher sur les difficultés de l'industrie bovine. Au lieu de nous en occuper, nous perdons notre temps à discuter du bill de stabilisation.

Certains gens ont prétendu, mais je ne me prononcerai pas ni dans un sens ni dans l'autre, que nous n'avons pas besoin du programme de stabilisation des grains proposé dans la mesure; nous avons besoin d'un programme qui tiendra compte de tous les éléments, des différences régionales dans le territoire dont s'occupe principalement la Commission canadienne du blé. Je parle des différences pédologiques, climatiques et autres. Nous devrions examiner ces questions. Certains prétendent que la question est de la plus haute importance. Je ferai remarquer que le bill de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ne souffle mot d'aucun de ces aspects. Il porte sur l'économie des Prairies en général, en bloc. C'est la lacune du projet de loi.

Un autre danger est que le bill a tendance à protéger les cultivateurs contre le marché. Telle est l'opinion de nombreux agriculteurs de l'Ouest du Canada avec lesquels je me suis entretenu. Soit dit en passant, presque tous ceux avec lesquels j'ai parlé ne comprennent pas le projet de loi. Ils comprennent le principe fondamental de la stabilisation, qui est facile à saisir, mais non les diverses dispositions de la mesure. Les agriculteurs m'ont dit craindre que ce soit une autre loi qui vienne s'interposer entre eux et le marché. Que cette crainte soit justifiée est discutable. Néanmoins, des cultivateurs dans certaines régions de l'Ouest du Canada ont exprimé cette crainte, et il y a lieu d'en tenir compte.

Nous devrions songer à réévaluer le programme de stabilisation du grain après qu'il aura été appliqué pendant trois ou cinq ans. Cela nous aiderait à dissiper certaines craintes exprimées par des gens de l'Ouest. Nous devrions aussi nous demander s'il faut interdire les ventes entre exploitations agricoles. Les céréaliculteurs de l'Ouest s'interrogent sur les avantages de ce régime. Quand il étudiera ce bill, le comité se demandera également si le régime les intéresse. Je me demande pourquoi le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) n'a pas soulevé cette question. En outre, les grains fourragers dans les exploitations seront-ils compris dans ce programme? C'est une autre question que nous devons poser.

Il se peut que les débats sur ce bill aient pour effet de ralentir le transport dans l'Ouest. Le bill va au moins tenir les agriculteurs occupés tout l'été. Ils essaieront de le comprendre. Peut-être y aura-t-il des explications en comité. J'espère que les membres d'organismes de production céréaliers et autres seront bien renseignés sur les

dispositions de ce bill. Le bill assurera en outre du travail aux députés de l'Ouest pendant pas mal de temps, à vrai dire tant que la loi sera en vigueur. Elle est complexe et les agriculteurs ne sauront pas au juste comment adhérer au programme, comment s'en retirer, etc.

Pour autant que je sache, dans son discours d'ouverture du débat, le ministre n'a pas fait mention de pressions, de la part des producteurs, pour hâter l'adoption du bill. Je le répète, la stabilisation du grain n'est pas une question prioritaire pour le gouvernement. Permettez-moi une petite digression. Il y a certaines questions que la Chambre doit considérer. Nous devrions également songer à l'amélioration des installations de la Côte pacifique et de Churchill, aux conflits ouvriers, à la possibilité de payer le blé selon la teneur en protéine, au programme d'entreposage du grain du gouvernement si en fait il existe ou si le gouvernement l'envisage, et peut-être à certaines réductions d'impôts. On a déjà mentionné que ce serait une bonne idée d'élaborer un programme enregistré d'épargne-retraite à l'intention des cultivateurs et des éleveurs. C'est un autre domaine où le gouvernement devrait envisager des modifications fiscales. Nous devrions être beaucoup mieux renseignés sur ces problèmes qui sont plus graves que ceux dont nous nous occupons à l'heure actuelle.

● (1620)

J'espère que quelques-unes des questions que nous avons soulevées à propos de la mesure à l'étude seront suffisamment étudiées par le comité permanent de l'agriculture. Je répète qu'il est essentiel que le comité de l'agriculture se déplace pour mieux approfondir la mesure. Avant d'adopter une position définitive et hâtive, je crois qu'il faut obtenir le point de vue de ceux qui seront concernés, les céréaliculteurs de l'Ouest.

Si on peut démontrer que la présente mesure n'est pas ce qu'il y a de mieux en fait de stabilisation et qu'elle contribuera plutôt à rebuter le cultivateur de l'Ouest qu'à l'aider, je n'aurai pas de scrupules à me prononcer contre, comme je l'ai fait il y a quelques années. Je terminerai en disant que j'espère que toute la question de la stabilisation concernant les grains sera bien approfondie quand le comité étudiera le bill article par article.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je suis bien heureux de pouvoir enfin prendre part à ce débat. Ce projet de loi est un des premiers sujets dont j'ai entendu parler lorsque je me suis engagé activement dans la politique au cours de la campagne électorale. Une large publicité était consacrée aux déclarations du ministre chargé de la Commission canadienne du blé, selon lesquelles le bill sur la stabilisation concernant les grains de l'Ouest serait présenté sept jours après l'ouverture de la première session du Parlement. J'attendais ce moment avec impatience.

Nous tous, de l'Ouest du pays, surtout de la région des Prairies, sommes conscients du rôle important de l'agriculture, notamment de la culture des céréales, dans l'économie. Nous avons hâte au jour où l'on présenterait cette mesure législative. Tout d'abord, nous voulions savoir en quoi consisterait le plan d'action du ministre. Deuxièmement, ce serait une occasion pour l'Ouest du pays de jouer un rôle dans la mesure législative de façon à s'assurer que cette fois-ci elle serait de la meilleure qualité possible et des plus avantageuses pour les producteurs de céréales de l'Ouest. Nous avons longtemps attendu ce débat sur la deuxième lecture du bill. Comme il n'a été présenté que le 4 décembre dernier et qu'il vient tout juste de nous être présenté à l'étape de la deuxième lecture, j'espère que le